



Pourquoi la prison pour les ex-Goodyear est disproportionnée

Florian Fayolle, Challenges, 13.01.2016

Un employeur peut-il adapter le temps de travail en fonction des pratiques religieuses des salariés, accorder un congé pour motif religieux ou interdire de prier sur le lieu de travail ?

Pour Jean-Paul Teissonnière, avocat spécialiste du droit pénal du travail, la condamnation à deux ans de prison, dont neuf mois ferme, de huit ex-salariés de l'usine Goodyear d'Amiens n'est pas la bonne solution.

Les débordements sociaux sont rarement condamnés. Est-ce une première?

La décision du tribunal correctionnel d'Amiens est tout à fait inhabituelle.

Condamner huit salariés pour séquestration de deux cadres de Goodyear à deux ans de prison dont neuf mois ferme, c'est énorme.

Le fait même d'envoyer des militants syndicaux en prison dans le contexte économique actuel me paraît de nature à tendre le climat social.

Quelles étaient les us et coutumes des pouvoirs publics pour sanctionner ce genre d'agissement?

Jusqu'à présent, les pouvoirs publics étaient dans l'ordre de sanctions symboliques. Bien sûr, on peut considérer qu'une séquestration est en soit inacceptable. Mais il y a d'autres moyens qu'une condamnation à une peine de prison ferme pour montrer le refus de tolérer ces débordements sociaux. Le sursis dans ce genre d'affaires est amplement suffisant.

Là, nous n'avons pas affaire à des délinquants de droit commun qui sont susceptibles de récidiver en volant un sac à main!

Ce sont des militants syndicaux qui dans le contexte très tendu d'un plan social se sont emportés. Les mettre en prison n'est pas la solution.

Quels sont les recours possibles pour les syndicalistes de la CGT?

Les salariés vont faire appel de cette décision et la Cour d'appel devrait revenir sur le jugement délivré en première instance.

Il n'est pas exclu qu'il y ait des pressions politiques sur le parquet pour que celui-ci ne requiert pas en appel des peines de prison ferme.

Car, au final, le message envoyé par les institutions risque de se résumer à cela: d'un côté on casse le code du travail et de l'autre on envoie en prison les syndicalistes.

Goodyear : "C'est tout le mouvement syndical qui est attaqué", affirme Philippe Martinez (CGT)

Le Point, 12.01.2016

Philippe Martinez estime que la condamnation des 8 ex-salariés est un "message dans le mauvais sens donné par le gouvernement".

Le numéro un de la CGT a dénoncé ce mardi sur [LCI la condamnation des anciens salariés de Goodyear](#) à Amiens. « Cette décision est scandaleuse et injuste. Au-delà des salariés d'Amiens, c'est tout le mouvement syndical qui est attaqué », s'est insurgé le secrétaire général de la CGT.

« C'est un message fort et dans le mauvais sens que donne le gouvernement aux salariés qui se battent pour préserver leur emploi », a estimé [Philippe Martinez](#). Pour lui, « cette décision fait en sorte, une nouvelle fois, que l'action syndicale soit assimilée à un crime ». « Ça fait partie d'un climat de plus en plus lourd », a-t-il commenté.

Cette sanction « rallume la flamme »

Huit anciens salariés de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord ont été condamnés à vingt-quatre mois de prison, dont neuf fermes, pour la séquestration durant trente heures en 2014 de deux cadres dirigeants de cette entreprise promise à la fermeture. Cette sanction est inédite.

Pour le leader cégétiste, la direction de l'usine « avait fait le choix de l'apaisement, alors que ce que vient de décider la justice, c'est de rallumer la flamme ».

« Le procureur de la République a décidé seul de demander une peine d'emprisonnement. Il est le porte-parole du gouvernement et la lourdeur de la condamnation peut nous interroger sur le fait que cette demande a été faite au plus haut niveau de l'État, de l'Élysée ou de Matignon », a poursuivi Philippe Martinez.

« Vu la gravité de ce qui a été prononcé », le gouvernement doit, selon lui, « prendre ses responsabilités au moment où des lois vont arriver, et, si c'est une attaque directe, il faut s'attendre à ce que des mobilisations augmentent », a-t-il prévenu. Le gouvernement doit, selon lui, « renoncer aux poursuites, abandonner la plainte et travailler à une vraie écoute des salariés ». ■
